RAPPORTS SYNDICAUX 2023-2024

DOCUMENT SOUMIS
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 15 MAI 2024

SPECA | Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic

Table des matières

CONSEIL EXÉCUTIF 4

ÉTATS FINANCIERS 2022-2023 10

COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL 13

COMMISSION DES ÉTUDES 17

COMITÉ DE DÉLÉGUÉ•ES 23

COMITÉ DE MOBILISATION 25

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT 27

COMITÉ-CONSEIL DE LA RECHERCHE 29

COMITÉ SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL 30

COMITÉ PERMANENT VISANT LA PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION, DU HARCÈLEMENT ET DE LA VIOLENCE ET DES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (PO-34, PO-35) 32

COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT (CACE) 34

COMITÉ D'ACQUISITION DES ŒUVRES D'ART 36

COMITÉ INSTITUTIONNEL SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE 37

COMITÉ INSTITUTIONNEL DE PROTECTION DES ANIMAUX DU COLLÈGE AHUNTSIC (CIPACA) 38

COMITÉ DE RECOURS 39

COMITÉ SUR LES STAGES 40

COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX 41

ANNEXE I : DONS DE SOLIDARITÉ 2023-2024 42

ANNEXE II : RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 44

Conseil exécutif

Elsa Myotte (présidente)
Département de graphisme

Bernard St-Louis (vice-président aux relations du travail)
Département de sciences sociales (psychologie)

Julie Cloutier (vice-présidente aux affaires pédagogiques)
Département de philosophie

Caroline Joly (secrétaire et responsable des communications)
Département de sciences sociales (sociologie)

David Schwinghamer (trésorier)
Département d'anglais

Bibiane Charland (conseillère)
Département de médecine nucléaire et d'électrophysiologie médicale (MN)

Jérémie Dion (conseiller)
Département de soins préhospitaliers d'urgence

Isabelle Héroux (conseillère)
Département de biologie et biotechnologies

Élisabeth Lalonde (conseillère)
Département de radiodiagnostic et d'échographie médicale (radiodiagnostic)

2023-2024 restera dans les annales du Conseil exécutif du SPECA comme une année en deux temps. La première moitié, nous ne vous apprendrons rien, est largement occupée par la négociation nationale pour le renouvellement de notre convention collective, qui a pris lors de cette ronde 2023 une ampleur rarement vue. Au cours de la session d'hiver, cette dernière passe peu à peu au second plan, ce qui nous permet de nous consacrer davantage aux dossiers locaux.

NÉGOCIATION 2023

Un automne chaud

Dès le retour des vacances estivales, les délégations de l'ASPPC[1], dont celle du SPECA, se soumettent au difficile exercice de priorisation des demandes de négo sectorielles. Difficile, parce qu'il faut choisir parmi des demandes qui ont toutes leur légitimité. Le 31 août, l'assemblée générale du SPECA fait sien le cahier de demandes priorisées. Elle adopte dans la foulée une résolution qui réaffirme la nécessité d'obtenir des gains pour les chargé·es de cours à chaque ronde de négociation, pour réduire peu à peu l'écart entre leurs conditions salariales et de travail et celles des profs à l'enseignement régulier.

À l'arrivée de l'automne, la mobilisation se réchauffe de plusieurs degrés. Le samedi 23 septembre, plus de cent mille personnes, dont une soixantaine de profs du Collège, participent à la manifestation nationale pour nos services publics. Le message est clair : les employé·es de l'État – et la population du Québec – méritent mieux que ce que le gouvernement consent à leur offrir. Quelques jours plus tard, le 28 septembre, l'assemblée générale du SPECA se prononce à 95 % en faveur d'un mandat de grève qui pourrait nous mener en dernier recours à la grève générale illimitée. Ce même 95 %, c'est l'impressionnante moyenne des résultats obtenus dans l'ensemble des assemblées générales du Front commun[2].

1. Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep, composée des syndicats de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et de la Fédération de l'enseignement collégial (FEC-CSQ).
2. Rappelons que pour la négo 2023, le Front commun est constitué de quatre grandes organisations syndicales : la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).

Le 26 octobre, le Front commun annonce une première séquence de grève pour le 6 novembre. Trois jours plus tard, le gouvernement dépose une nouvelle offre haussant l'augmentation salariale d'un maigre 1,3% pour la première année, faisant faire à l'augmentation totale un saut de puce de 9% à 10,3% sur 5 ans. Ça bouge un peu plus positivement du côté de la retraite et des droits parentaux, mais c'est trop peu, trop tard. Le premier « coup de semonce » est donc lancé le matin du 6 novembre. Au Collège, ça se traduit par une foule de grévistes des trois syndicats du Collège qui unissent leurs forces sur la ligne de piquetage.

La deuxième séquence de grève du Front commun se déroule sur trois jours en continu, du 21 au 23 novembre. Au SPECA, on meuble les six heures de piquetage prescrites par le FDP[3] en variant les plaisirs, des activités sportives aux manifs de quartier en passant par une conférence et une assemblée informelle. Le jeudi 23 novembre, avec la FIQ[4] en grève pour deux jours et la FAE[5] en grève générale illimitée, 570 000 des 610 000 employé·es du secteur public québécois débrayent en même temps, ce qui en fait une des plus importantes journées de grève dans l'histoire de l'Amérique du Nord.

Toute cette pression amène le gouvernement à se montrer ouvert à mettre plus d'argent sur la table. L'entrée en scène d'un conciliateur contribue aussi à accélérer le rythme de la négo. Ce n'est pas une raison pour relâcher la pression, au contraire. Le 6 décembre, le gouvernement dépose une nouvelle offre qui, avec son augmentation salariale de 12,7%, n'est toujours pas à la hauteur. Le Front commun déclenche donc, le 8 décembre, une nouvelle séquence de sept jours de grève, dans l'espoir d'en arriver à une entente avant les fêtes. Les profs d'Ahuntsic en profitent pour se faire bien visibles et audibles non seulement autour du Collège, mais aussi devant les bureaux montréalais de Sonia LeBel et de François Legault, sur les quais du métro, dans les rues de la circonscription lavalloise d'une députée de la CAQ et sous les fenêtres du CPNC[6].

Un hiver tiède

Quelques jours avant Noël, le blitz s'amorce à la table sectorielle des profs de cégeps. Le soir du 23 décembre, les parties syndicale et patronale constatent qu'elles en sont arrivées à un projet de règlement. À quelques jours de la nouvelle année, c'est au tour de la table centrale du Front commun de constater une entente de principe, la partie syndicale ayant réussi dans le dernier droit à arracher 4,7% d'augmentation salariale supplémentaires au gouvernement. Début janvier, les délégations de l'ASPPC acceptent de soumettre à leurs membres l'entente de principe globale, dans le cadre de la période de consultation des assemblées générales du Front commun qui s'amorce dès la mi-janvier.

Comme il a l'habitude de le faire depuis quelques négos, le Conseil exécutif partage aux membres du SPECA son analyse de l'entente, qu'il qualifie de tiède sans être franchement mauvaise. À la hauteur de notre mobilisation, on aurait souhaité plus et mieux. Du même souffle, on doit admettre que nos comités de négo faisaient face à un adversaire particulièrement retors et buté. Au tour de l'assemblée générale du SPECA de se prononcer le 8 février : elle adopte l'entente de principe de table centrale à 82,6% et le projet de règlement sectoriel à 72,4%, en plus d'une résolution de solidarité avec la FAE, qui a tenu une grève d'une ampleur et d'une durée hors de l'ordinaire. À la fin de la période de la consultation, le 20 février, on apprend que l'entente de principe de table centrale est adoptée à 74,8% dans l'ensemble du Front commun, alors que l'entente globale est adoptée à 84% par la FNEEQ-CSN.

À l'heure d'écrire ces lignes, la nouvelle convention collective du personnel enseignant de la FNEEQ n'est toujours pas signée. Les parties syndicale et patronale en sont encore à l'étape du « clause à clause », c'est-à-dire de la rédaction des textes finaux de la convention. Les travaux sont semés de plus d'embûches que prévu, notamment sur le plan des nouvelles ressources obtenues. Ce n'est donc pas avant l'automne qu'on pourra intégrer ces dernières au projet de répartition de la tâche enseignante du Collège.

3. Fonds de défense professionnelle de la CSN.
4. Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec.
5. Fédération autonome de l'enseignement.
6. Comité patronal de négociation des collèges.

Rétrospectivement, aurait-il été possible d'obtenir plus en débrayant plus tôt et plus fort? En déclenchant la grève générale illimitée en décembre? À quel point nos alliances ont-elles été avantageuses? Y a-t-il moyen de négocier autrement? Ce ne sont que quelques-unes des questions qui devraient nous habiter non seulement dans le cadre du bilan de la négo, qu'on dressera l'automne prochain en regroupement cégep de la FNEEQ, mais aussi pendant les années précédant la prochaine ronde.

DOSSIERS LOCAUX

Au-delà de la négociation nationale, plusieurs dossiers locaux ont tenu votre Conseil exécutif bien occupé cette année. En voici quelques-uns. D'autres sont abordés dans les rapports du Comité des relations du travail (CRT), de la Commission des études (CÉ) et d'autres comités du Collège.

Enseignement à distance

Au courant de l'automne 2023, la Direction du Collège nous relance à propos du dossier de l'enseignement à distance (EAD). Notre projet d'entente sur les conditions de travail relatives à des projets-pilotes d'EAD dans des AEC est alors sur la glace depuis presque un an, la Direction n'ayant pas affiché entretemps d'intérêt sérieux à poursuivre les travaux. À la reprise des discussions, la Direction affirme clairement que sa motivation à s'entendre sur nos demandes dépend de notre ouverture à élargir le cadre des négociations à l'ensemble de la formation continue. Dans son esprit, la perte de vitesse dans les inscriptions aux cours du soir et, dans une moindre mesure, aux cours d'été, s'explique en grande partie par l'absence d'offre de cours à distance au Collège.

L'exécutif se demande alors si on ne pourrait pas se servir d'un élargissement de la négociation aux cours du soir et aux cours d'été comme d'un levier pour se doter localement d'une entente qui bonifierait sensiblement les conditions de travail à la formation continue, tant pour les cours en présence qu'à distance, en reconnaissant la charge inhérente à la préparation d'un cours pour la première fois, quel que soit le mode d'enseignement. La Direction semble prête à nous suivre dans cette voie. Nous soumettons donc l'idée à l'assemblée générale du SPECA le 19 octobre 2023. Celle-ci préfère toutefois laisser la proposition sur la table, notamment parce qu'on ne sait pas encore ce qu'on pourrait obtenir comme balises au niveau national dans le cadre de la négo 2023.

La Direction revient à la charge à la mi-février. Elle nous informe qu'elle compte faire une démarche auprès de certains départements pour sonder leur intérêt à offrir des cours du soir ou d'été à distance. Tout comme nous, elle est au fait des résultats de la négo nationale en matière d'EAD. L'entente de principe comporte certes de nouvelles dispositions pour baliser l'offre d'EAD et pour encadrer les conditions de travail qui s'y appliquent, mais elles donnent encore beaucoup de latitude aux collèges, qui n'ont pas besoin de l'accord des départements, de la Commission des études ou du CRT pour implanter des projets d'EAD. Une simple consultation suffit.

L'exécutif entrevoit alors une ultime fenêtre d'opportunité pour faire d'une pierre trois coups : permettre aux départements qui jugent pertinent de faire de l'EAD de le faire dans de meilleures conditions; se doter de meilleurs leviers pour défendre les départements qui ne veulent pas en faire; en profiter pour améliorer les conditions de travail des chargé·es de cours, tant en présence qu'à distance.

Nous soumettons donc une nouvelle recommandation à l'assemblée générale du 14 mars 2024, visant à mandater ses représentant·es à la CÉ et au CRT pour négocier une entente sur l'EAD respectant un certain nombre d'orientations, tant sur le plan pédagogique que des conditions de travail. La recommandation est adoptée à l'unanimité. Les discussions avec la Direction reprennent donc sur cette nouvelle base et sont toujours en cours.

Santé mentale étudiante

Le 3 octobre 2023, comme les autres instances syndicales et associatives du Collège, le SPECA reçoit aux fins de consultation le projet de *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante*. Ayant pris connaissance du projet, le Conseil exécutif conclut qu'il doit le soumettre à l'assemblée générale du SPECA. D'abord, parce que les profs sont aux premières loges pour constater les

impacts des problèmes de santé mentale sur leurs étudiant·es, mais aussi parce que le projet soulève plusieurs préoccupations, notamment sur le plan des rôles et responsabilités.

Or, le temps nous manque, la consultation durant à peine plus de trois semaines. Devant la résistance de la Direction à nous accorder un délai supplémentaire, nous obtenons de l'AG le mandat de lui demander une révision du calendrier de consultation qui permette notamment à nos membres de se prononcer de manière éclairée sur le projet de politique. Nous envoyons également une première série de commentaires et suggestions pour le bonifier. La Direction accepte enfin de prolonger le délai.

Le 7 décembre, l'assemblée générale se penche sur une version 2.0 du projet, qui tient déjà compte de plusieurs de nos commentaires et suggestions. Il reste toutefois des irritants, notamment en ce qui a trait à l'autonomie professionnelle des enseignant·es. L'exécutif recommande à l'AG de mandater nos deux représentantes enseignantes sur le comité institutionnel sur la santé mentale étudiante[7] pour qu'elles demandent la révision de certains éléments en lien avec l'utilisation des services et ressources en santé mentale, le choix des pratiques pédagogiques et la mise en place de mesures d'accommodement. Le plancher de l'AG amène un amendement visant à ajouter le respect de la liberté académique dans les principes directeurs.

Dans l'ensemble, le comité prend en compte de manière satisfaisante les demandes d'ajustements que nous lui avons adressées. Il échoue toutefois à intégrer la notion la liberté académique dans la politique. Nous décidons donc de porter par un autre moyen les préoccupations exprimées en AG par les enseignant·es à l'effet de pouvoir enseigner des œuvres et des contenus sensibles dans un climat sain et sécuritaire. À la mi-février, nous interpelons Nathalie Vallée, directrice générale du Collège, pour échanger avec elle sur ce sujet. Depuis, des réflexions ont cours au Comité de direction du Collège, et des actions devraient suivre à la rentrée 2024-2025, en espérant qu'elles soient de nature à rassurer le personnel enseignant.

Utilisation des technologies de l'information

Le 5 mars 2024, les syndicats du Collège et l'association étudiante reçoivent un message de la Direction des technologies de l'information (DTI) les informant d'une consultation sur les modifications proposées à la *Politique sur l'utilisation des technologies de l'information* (ou PUTI). Cette consultation est une surprise, puisqu'elle ne figurait pas au plan de travail de la Direction. De plus, selon les dispositions de la politique, celle-ci aurait dû être révisée et mise à jour par un comité des technologies de l'information comprenant notamment des membres de chaque catégorie de personnel, et non par la seule DTI.

La révision de la PUTI n'est pas un luxe, entendons-nous ; la version en vigueur date de 2014. Pour mémoire, les travaux de rédaction de cette première version ne se sont pas faits sans heurts : l'AG du SPECA avait adopté en 2013 une résolution pour exiger du Collège qu'il retire son projet de PUTI ou qu'il entreprenne de le réformer en profondeur. Des travaux pour corriger le tir se sont poursuivis en 2013-2014, menant à l'adoption de la politique. Hélas, plusieurs des éléments problématiques soulevés en 2013 réapparaissent dans l'actuel projet de révision.

Sachant que la Direction ne prévoit pas consulter plus largement la communauté collégiale, le Conseil exécutif du SPECA entreprend de tâter lui-même le pouls de ses membres, d'abord dans le cadre d'un midi-causerie, le 4 avril, puis en assemblée générale, le 11 avril. Ces réunions permettent de dresser la liste des enjeux identifiés par les enseignant·es, qui peuvent se résumer à une restriction des droits des utilisatrices et utilisateurs des TI et à une augmentation des pouvoirs de la DTI.

Quelques jours après l'AG, avec l'accord de représentant·es des autres syndicats et de l'association étudiante, nous demandons à la Direction de respecter sa propre politique en mettant en place le comité des technologies de l'information. Celle-ci acquiesce, et le comité prendra bientôt en charge la suite des travaux de révision, qu'il faudra surveiller attentivement en 2024-2025.

7. Voir aussi le rapport syndical de ce comité plus loin dans le présent document.

VIE SYNDICALE

Mobilisation autour de la négo

La mob a pris une importance toute particulière en cette année de négo, en particulier lors de l'intensification des moyens de pression à l'automne. Notre « trio mob » – Julie Cloutier, Jérémie Dion et David Schwinghamer – a pu compter sur le comité de mobilisation du SPECA pour « chauffer le poêle ». Vous trouverez le rapport de ce comité plus loin dans ce document.

Assemblées générales

En 2023-2024, l'assemblée générale du SPECA se sera réunie à huit reprises. La négociation 2023 et certains des dossiers locaux mentionnés plus haut y ont pris une grande place, mais l'AG s'est également prononcée sur plusieurs autres questions :

- Le 19 octobre, suite à un avis de motion, les *Règlements du SPECA* sont modifiés de manière à permettre à un conseiller ou à une conseillère de rester plus de cinq ans à ce poste au Conseil exécutif.
- Le 7 décembre, l'AG mandate ses représentant·es sur le Comité de perfectionnement pour procéder à la révision de la *Politique de perfectionnement enseignant*, en priorisant certains ajustements plus urgents.
- Le 14 mars, l'AG discute des modifications apportées à la *Politique du cycle de gestion des programmes*, ou PCGP. Une résolution est adoptée pour demander des ajustements en ce qui concerne notamment la fonction de la vision du programme et le rôle du comité élargi dans le cadre de l'élaboration ou de l'actualisation d'un programme[8].
- Le 15 mai, nous devrions nous prononcer sur les recommandations du comité des dons spéciaux, qui nous invitera notamment à soutenir trois causes, soit la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques, le soutien aux étudiant·es du Collège vivant de l'insécurité alimentaire et l'aide humanitaire aux enfants victimes de la guerre.

Par ailleurs, 2023-2024 a vu la création d'un nouveau comité des présidences d'AG pour celles et ceux qui ont déjà assumé cette fonction ou qui aimeraient éventuellement le faire. Ce comité leur permet notamment de s'entraider dans la compréhension et l'application des procédures d'assemblée.

Activités festives

Les activités festives « traditionnelles » du SPECA – déjeuners de la rentrée, party d'huîtres automnal, 5 à 7 post-AG – sont toujours aussi populaires. On voit par ailleurs monter l'engouement pour la formule du 5 à 7 intersyndical avec camion de cuisine de rue, un héritage de la négo à conserver. Toutefois, le 5 à 7 des non-permanent·es n'attire pas suffisamment son public cible. Il faudra réfléchir à une autre façon de rejoindre ces profs dont la précarité complique la vie.

Devant nous, il reste le souper de fin d'année, précédé de l'hommage aux retraité·es. Rendez-vous le 30 mai !

Occasions d'échanges et d'information

À l'automne, des membres de l'exécutif ont donné sur demande une formation sur les procédures d'assemblée dans deux départements. La formation syndicale sur la tâche a pour sa part été offertes aux membres à deux reprises, à l'automne et à l'hiver.

De son côté, la SPECA-mobile poursuit son petit bonhomme de chemin dans les couloirs du Collège, amenant douceurs et informations à nos membres. L'exécutif poursuit également sa tournée en continu des départements ; cette année, huit départements devraient avoir été visités d'ici la fin de la session d'hiver.

8. À ce sujet, voir également plus loin le bilan du comité sur la mise en œuvre de la PCGP dans le rapport de la Commission des études.

À ce jour, quatre rencontres SPECA-RCD ont eu lieu pour permettre aux coordinations départementales et à l'exécutif d'échanger de l'information. En plus du midi-causerie sur la PUTI mentionné plus haut, deux rencontres de discussion sur l'entente de principe globale se sont tenues au local du SPECA fin janvier. Enfin, la Journée de réflexion syndicale, le 30 mai prochain, sera une occasion pour les membres du SPECA de s'exprimer sur l'intelligence artificielle, la vie syndicale, les négociations et le système scolaire québécois, quatre thèmes d'actualité qui méritent notre mobilisation. Ces thèmes émanent notamment de la consultation faite par les délégué·es auprès de leurs collègues de département.

Information et communication

Comme chaque année, divers canaux de communication ont été utilisés pour rejoindre nos membres et leur transmettre de l'information, notamment :

- les Brèves, l'infolettre bimensuelle du SPECA ;
- Huit numéros du journal syndical *SPECA-Hebdo* ;
- le site Web speca.info, qui inclut notamment une nouvelle page sur la chronologie des gains de négo ;
- la page Facebook du SPECA, qui a été particulièrement active pendant la négo.

PISTES POUR 2024-2025

- Participer au bilan de la négociation 2023 dans les instances de la FNEEQ et de la CSN ;
- Maintenir des liens de solidarité avec les autres syndicats du Collège ;
- Conclure avec le Collège la négociation d'une lettre d'entente sur l'enseignement à distance (EAD) et assurer le suivi de son application ;
- Négocier avec le Collège la mise à jour des lettres d'entente locales, dont celle sur la répartition des ressources enseignantes, en lien avec la nouvelle convention collective ;
- Assurer une veille sur les travaux de révision de certaines politiques, dont la *Politique sur l'utilisation des technologies de l'information* (PO-27) et la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel au Collège* (PO-35) ;
- Maintenir les efforts pour dynamiser la vie syndicale et démocratique locale ;
- Continuer à offrir régulièrement des occasions d'échanges et d'information à l'intention de nos membres, dont des formations et des midis-causeries sur des sujets qui les concernent ou les préoccupent ;
- Améliorer la participation de l'ensemble de nos membres aux comités et aux instances du SPECA et du Collège, en favorisant des pratiques syndicales inclusives et non discriminatoires.

États des résultats du SPECA

PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2022 AU 31 AOÛT 2023

Cotes	Description	Revenus et dépenses réels 2022-2023	Budget 2022-2023 adopté le 18 mai 2022	Écart
REVENUS				
R-1	Cotisations syndicales	795 980,27 $	790 000,00 $	5 980,27 $
	moins : cotisations spéciales - fonds de réserve	(926,56)	(23 900,00)	(22 973,44)
R-2	Nouveaux membres	25,00	20,00	5,00
R-3	Intérêts gagnés	2 243,95	4 250,00	(2 006,05)
R-5	Cotisations enseignants retraités	360,00	500,00	(140,00)
TOTAL DES REVENUS		**797 682,66**	**770 870,00**	**26 812,66**
DÉPENSES				
Frais de bureau				
B-1	Secrétaire (salaire & bén. marg.)	84 140,43	76 000,00	8 140,43
B-2	Téléphone, timbres	1 472,20	2 000,00	(527,80)
B-3	Papeterie, articles de bureau	685,14	1 150,00	(464,86)
B-4	Journaux, revues, etc.	502,52	1 000,00	(497,48)
B-7	Imprimerie	1 418,33	1 200,00	218,33
B-9	Assurances, frais bancaires et taxes	1 474,62	4 200,00	(2 725,38)
B-10	Achat d'équipements et entretien	812,85	900,00	(87,15)
B-11	Divers	-	700,00	(700,00)
		90 506,09	**87 150,00**	**3 356,09**
Comités locaux				
C-1	Exécutif	253,48	300,00	(46,52)
C-2	École et société	435,00	500,00	(65,00)
C-4	Mob et négociation locale	11,44	300,00	(288,56)
C-5	CLIS	-	300,00	(300,00)
C-7	Autres comités (délégués, RCD, CRT,…)	203,36	750,00	(546,64)
C-8	Comité des enseignants de la CÉ	490,93	350,00	140,93
		1 394,21	**2 500,00**	**(1 105,79)**
Négociation				
N-1	Négociation	418,30	1 000,00	(581,70)
N-2	Dépenses de grève	-	500,00	(500,00)
		418,30 $	**1 500,00 $**	**(1 081,70) $**

États des résultats du SPECA (suite)

PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2022 AU 31 AOÛT 2023

Cotes	Description	Revenus et dépenses réels 2022-2023	Budget 2022-2023 adopté le 18 mai 2022	Écart
DÉPENSES (suite)				
Participation syndicale				
P-1	Cotisations CSN	336 889,18 $	324 000,00 $	12 889,18 $
P-2	Cotisations CCMM	28 087,95	27 000,00	1 087,95
P-3	Cotisations FNEEQ	248 151,25	239 400,00	8 751,25
P-4	Congrès, colloques CSN	1 104,84	1 000,00	104,84
P-5	Opérations CSN	-	250,00	(250,00)
P-6	RAR, RER, Conseils fédéraux	6 201,95	3 500,00	2 701,95
P-7	Opérations FNEEQ	15 724,66	4 250,00	11 474,66
P-8	Appuis aux luttes	9 795,00	11 100,00	(1 305,00)
P-9	Libérations ad hoc	868,72	2 000,00	(1 131,28)
		646 823,55	**612 500,00**	**34 323,55**
Activités sociales				
S-1	Rencontres de l'exécutif	1 762,98	2 500,00	(737,02)
S-2	Assemblées syndicales	4 595,77	1 500,00	3 095,77
S-3	Événements sociaux	13 981,77	15 500,00	(1 518,23)
S-4	Café, jus, lait, bière, etc.	18 063,45	18 000,00	63,45
S-5	Fête des enfants	-	4 000,00	(4 000,00)
S-6	Fête des rentrées et Noël	13 024,03	9 500,00	3 524,03
S-7	Party intersyndical	2 682,93	3 000,00	(317,07)
S-8	Aménagement du local syndical	-	600,00	(600,00)
S-9	Divers	-	100,00	(100,00)
S-10	Party d'huîtres	7 413,72	7 000,00	413,72
S-11	Déjeuners de la rentrée	5 464,61	5 000,00	464,61
S-12	Autres événements sociaux	-	500,00	(500,00)
		66 989,26	**67 200,00**	**(210,74)**
TOTAL DES DÉPENSES		**806 131,41**	**770 850,00**	**35 281,41**
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		**(8 448,75) $**	**20,00 $**	**(8 468,75) $**

Bilan financier du SPECA

PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE DU 15 MAI 2024

	Au 31 août 2023	
ACTIFS		
Encaisse	465 564,67	$
Placements	220 000,00	
ACTIF TOTAL	**685 564,67**	
PASSIF ET SURPLUS		
Créditeurs (à payer)	**131 905,20**	
Surplus		
Surplus au début de l'exercice	562 108,22	
Surplus (déficit) de l'exercice	(8 448,75)	
Surplus à la fin de l'exercice	**553 659,47**	
TOTAL DU PASSIF ET DU SURPLUS	**685 564,67**	**$**

Bilan 2022-2023 du fonds de réserve

Au 1er septembre 2022		
Solde reporté	299 073,44	$
Entrées		
Cotisations fonds de réserve	926,56	
Transfert du surplus accumulé	135 000,00	
Sorties		
Remboursement de journées de grève	-	
Au 31 août 2023		
Solde	**435 000,00**	**$**

Comité des relations du travail

Carine Blais
Département de médecine nucléaire et d'électrophysiologie médicale (EPM)

Isabelle Héroux (conseillère et membre du CTT)
Département de biologie et de biotechnologies

Élisabeth Lalonde (conseillère)
Département de radiodiagnostic et d'échographie médicale (radiodiagnostic)

Alain Long (membre du CTT)
Département de biologie et de biotechnologies

Bernard St-Louis (vice-président aux relations du travail et membre du CTT)
Département de sciences sociales (psychologie)

En cette année où nos revendications et nos moyens de pression pour de meilleures conditions salariales et de travail ont fait les manchettes, à l'échelle locale, les négociations nationales ont somme toute peu influencé les opérations du Comité des relations du travail (CRT) et du Comité technique sur la tâche (CTT). Avec la signature prochaine – souhaitons-le! – de la nouvelle convention collective, c'est plutôt à l'automne qu'un travail de fond devra être entrepris pour y arrimer nos ententes locales et plus particulièrement celle sur les règles de répartition des ressources enseignantes.

Au terme de cette année scolaire 2023-2024, le CRT et le CTT se seront réunis au moins neuf et sept fois respectivement. Au menu, des dossiers récurrents sur lesquels le Collège doit nous consulter avant de prendre une décision (clause 4-3.14 de la convention), l'ensemble des dossiers liés à la tâche et au projet de répartition des ressources enseignantes, des litiges (clause 4-3.15) et certains griefs (clause 4-3.16).

Comme chaque année, le CRT a également eu à se prononcer sur toutes les demandes de congé faites en vertu des clauses suivantes de la convention : programme volontaire de réduction du temps de travail (5-14.00), congé sans salaire à temps complet et à mi-temps (5-15.00 et 5-16.00), perfectionnement sans salaire (7-3.00) et congé non prévu à la convention (4-3.14 e)).

Aux rencontres du CRT et du CTT s'ajoutent de nombreuses autres entre les parties syndicale et patronale pour négocier et régler différents dossiers relatifs aux conditions de travail du personnel enseignant. Le présent bilan fera une brève description de ces dossiers, puis présentera les perspectives pour l'an prochain.

ENCORE DU MOUVEMENT À LA DIRECTION

L'année 2023-2024 en est une de stabilité dans le changement, pourrait-on dire. Au Service de l'organisation de l'enseignement (SOE), c'est Mathieu Roger, ancien président du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Lanaudière à Terrebonne, qui a assumé la direction jusqu'au retour de Milena Dimitrova en janvier. À la Direction des ressources humaines (RH), c'est ce même Mathieu Roger qui a ensuite pris le relais, en janvier, de Caroline Bastien, en congé pour quelques mois, comme adjoint à la direction pour le personnel enseignant. Notons qu'au-delà de ce changement, l'équipe mise en place par Geneviève Turcot, directrice des RH, gagne en expérience et est mieux à même de répondre aux demandes courantes.

Dans l'ensemble, ces intérims se sont bien déroulés, bien que non sans difficultés. Il s'agit de deux postes importants pour lesquels il est indéniable que l'expérience et la stabilité sont un grand atout. À cet égard, le retour de Milena Dimitrova à la tête du SOE est bienvenu, d'autant plus que Guylaine Tremblay, technicienne en administration attitrée à la tâche et à la gestion du projet de répartition, est présentement absente.

Les pratiques locales implantées au Collège ne sont pas la norme dans le réseau. Et si elles sont une référence pour le milieu syndical collégial, elles trouvent plus rarement leur place dans les autres cégeps. Notre Direction semble toujours engagée à respecter la culture ahuntsicoise, notamment quant

aux relations du travail et à la répartition des ressources enseignantes, mais elle ne se gêne pas pour rappeler que cette culture lui impose des défis dans l'intégration du nouveau personnel administratif et de direction. Il demeure donc nécessaire d'exercer une vigilance constante et de maintenir notre rapport de force bien vivant afin de protéger nos acquis dans un contexte où, de surcroît, le droit de gérance à la cote au gouvernement et dans les instances patronales.

LES RESSOURCES ET LA TÂCHE

Le projet de répartition des ressources enseignantes est au centre des responsabilités du CRT. Tout au long de l'année, le CTT et le CRT ont eu à se pencher sur divers aspects de la répartition :

- L'ouverture des postes et des charges annuelles de remplacement pour 2023-2024 aux différents tours du Bureau de placement (clause 5-4.07) ;
- La reconnaissance du statut de temps complet aux enseignant·es ayant cumulé une CI annuelle de 50 ou plus et ayant donné suffisamment de charges de cours pour atteindre l'équivalent de 80 de CI en 2022-2023 (clause 5-1.03 d)) ;
- Les charges à la formation continue (clauses 8-7.07 à 8-7.09) ;
- Le bilan des ressources 2022-2023 (clause 8-5.11) ;
- Le projet de répartition de la session d'hiver 2024 ajusté sur la base de la lecture de l'effectif étudiant réel au 20 septembre (clause 8-5.08) ;
- L'état d'utilisation des ressources 2023-2024 produit sur la base de la lecture de l'effectif étudiant réel au 15 février (clause 8-5.10) ;
- Le projet de répartition 2024-2025 (clause 8-5.08).

Une année sans mauvaise surprise

À défaut d'observer enfin les premiers signes de la hausse de la population étudiante annoncée depuis trop longtemps déjà, l'année 2023-2024 ne nous a au moins réservé aucune mauvaise surprise. En effet, dans son ensemble, les prévisions de l'effectif étudiant basé sur l'année précédente, le plus bas depuis 2008, rappelons-le, se sont réalisées. La valeur du C à la session d'hiver, fixée au mois d'avril 2023, a ainsi pu être maintenu à 39,0. Les ETC en provenance de notre surplus qui ont été injectés dans le projet de répartition n'ont pas eu à être utilisés cette fois-ci. Notre marge de manœuvre pour les années futures est donc préservée, une marge de manœuvre d'environ 18 ETC acquise durant l'année 2020-2021, celle de la COVID vécue à distance pour la plupart d'entre nous.

Une année 2024-2025 plus prometteuse ?

Pour l'année prochaine, le projet de répartition a été conçu selon l'hypothèse d'un effectif étudiant comparable à cette année. C'était toutefois sans compter l'annonce d'une nouvelle date d'abandon chaque session, qui sera introduite à partir de l'automne prochain et qui se situera autour de la 9e ou 10e semaine de cours. Les dates actuelles de recensement du 20 septembre et du 15 février seront maintenues, ce qui implique qu'on peut s'attendre à ce qu'une plus grande proportion d'étudiant·es demeurent dans nos classes à la suite du recensement, ce qui aurait pour effet d'augmenter les ressources enseignantes.

À défaut d'avoir pu ajuster les prévisions de l'effectif étudiant en conséquence, le SOE a mis en place une approche convenue au CTT afin de minimiser les risques de voir exploser la charge individuelle (CI) des enseignant·es des départements dont la tâche implique la supervision d'un grand nombre d'étudiant·es. Ainsi, l'allocation pour les PiPES et les NES que reçoivent normalement ces départements a été bonifiée de 2 ETC en provenance du surplus. Notons que ces ETC devraient être récupérés dans la mesure où la hausse attendue des étudiant·es se matérialise. Pour les autres départements, bien que la tâche à l'automne risque d'être plus chargée que prévue si la rétention des étudiant·es est effectivement plus élevée, cela aura aussi pour effet de dégager un surplus de ressources qui pourra être réinvesti afin d'alléger la charge d'enseignement à l'hiver.

Enfin, mentionnons que la nouvelle convention collective prévoit un ajout de ressources qui pourront être intégrées localement lors de la mise à jour du projet de répartition en octobre prochain. Il s'agit de ressources pour le cycle de vie des programmes, la coordination des stages, la prise en compte du nombre d'étudiant·es (facteur NES) pour les cours de moins de 45 heures et les charges à la formation continue (CFC). Pour l'automne, l'injection d'ETC du surplus permettra de compenser le fait que ces ressources n'ont pu être annoncées à temps pour être incluses au projet de répartition dès l'automne 2024.

LES PROGRAMMES

Ce fut une autre année chargée du côté des révisions de programme et des simulations de grilles. Les membres du CTT ont notamment traité de simulations de grilles pour des actualisations ministérielles en Sciences de la nature, en Techniques du génie électrique pour le programme Réseaux et télécommunications et en Techniques de soins préhospitaliers d'urgence. Rappelons que le rôle du CTT, un comité paritaire patronal-syndical, est notamment d'analyser l'impact sur la répartition des ressources et sur la tâche de la révision d'une grille de cours. Sans remettre en question la valeur pédagogique des projets de grilles déposés au CTT, il demeure essentiel qu'un contrôle des coûts soit assuré afin de prévenir l'alourdissement de la tâche de l'ensemble des enseignant·es du Collège.

Au moment où vous lirez ce bilan, le CTT se sera également penché sur le projet de grille de cours en Technologie de médecine nucléaire, alors que le Collège envisage la mise en place d'un projet de délocalisation du programme qui verrait nos collègues du département maître d'œuvre dispenser la formation à une cohorte d'étudiant·es à Québec, en plus de celle admise à Montréal, à partir de l'année 2025-2026. Des négociations devront également avoir lieu en CRT afin d'évaluer la faisabilité du projet sur le plan des impacts sur la masse salariale enseignante, de la répartition de la tâche dans le département, de la reconnaissance du déplacement dans la charge de travail des enseignant·es et des frais qu'engendreront ces déplacements, notamment.

DOSSIERS DIVERS

Mentionnons rapidement quelques-uns des autres dossiers qui ont occupé vos représentant·es au CRT et au CTT cette année :

- Validation et adoption des modifications aux grilles de cours et à l'offre de cours complémentaires ;
- Bilan du double-emploi (clauses 5-1.12 et 4-3.14 p)) ;
- Mesures disciplinaires et griefs ;
- Formation à l'intention des enseignant·es non permanent·es ;
- Suivi de l'implantation par les RH d'un nouvel outil de gestion de l'ordre des priorités des enseignant·es non permanent·es en remplacement du logiciel GOPE dont les ratés occasionnaient des risques d'erreur dans l'attribution des charges de cours à l'enseignement régulier, à la formation continue et aux cours d'été ;
- Négociations en vue d'une entente avec la Direction pour baliser l'offre d'enseignement à distance au Collège et pour encadrer les conditions de travail qui s'y appliquent (le bilan du Conseil exécutif élabore le contexte qui entoure ces négociations) ;
- Suivi de la mise en application de l'entente relative au traitement de l'évaluation des demandes d'équivalence ou de substitution de cours et plus particulièrement pour le paiement des demandes traitées antérieurement à la date de signature de l'entente ;
- Représentations auprès de la Direction afin de réaffirmer le rôle et le fonctionnement du CTT dans le processus de validation des projets de programme-grille.

- Soutien aux enseignant·es qui seront mis·es en disponibilité (MED) pour l'année 2024-2025, notamment ceux et celles des départements d'infographie et de mathématiques qui subissent les effets, dans le premier cas, de la suspension des admissions dans le programme Infographie en prémédia et, dans le second cas, de la perte importante d'ETC lors des actualisations des programmes de Sciences humaines et de Sciences de la nature.

PISTES POUR 2024-2025

- Faire les analyses nécessaires à la négociation de la nouvelle lettre d'entente sur les règles de répartition des ressources enseignantes afin, notamment, d'y intégrer formellement les nouvelles ressources de la convention collective de 2020-2023, ainsi que celles de la future convention collective 2023-2028;
- Conclure avec le Collège la négociation de la lettre d'entente relative aux procédures de suppléance du personnel enseignant qui traduit les pratiques locales déjà en vigueur;
- S'assurer de minimiser les impacts négatifs d'une éventuelle mise en œuvre du projet de délocalisation du programme de Technologie de médecine nucléaire, notamment sur les conditions de travail du personnel enseignant du département maître d'œuvre;
- Poursuivre une veille active sur les opérations et les services de l'Organisation de l'enseignement, des Ressources humaines et de la Formation continue;
- S'assurer que le Collège offre le soutien du CTT aux équipes de programmes dès le début d'un processus d'actualisation ou de révision de grille;
- Offrir des formations sur différents aspects de la tâche, notamment sur les priorités d'engagement et la charge individuelle de travail (CI) et son calcul.

Commission des études

Bibiane Charland
Département de médecine nucléaire et d'électrophysiologie médicale (MN)

Julie Cloutier
Département de philosophie

Julien Couturier
Département de soins préhospitaliers d'urgence

Éliane Delisle
Département de génie civil, géomatique et dessin technique
(génie civil et dessin technique)

Thomas Dussert
Département de philosophie

Marie-Hélène Fortier
Département de chimie

Michel Éric Gauthier
Département d'impression

Philippe Labarre
Département de français et lettres

Sylvain Lacoursière
Département d'histoire et géographie (histoire)

Roxanne Larocque
Département de techniques auxiliaires de la justice

Kim Riverin
Département de biologie et biotechnologies

Sophie Roy
Département de sciences sociales (science politique)

À la rédaction du présent bilan, la Commission des études (CÉ) avait tenu treize séances régulières et deux extraordinaires en 2023-2024, et trois séances étaient encore prévues au calendrier d'ici la fin de la session. L'équipe des profs de la CÉ a également tenu plusieurs rencontres au cours de l'année afin de discuter de différents sujets abordés en CÉ ou dans ses comités.

Tout au long de l'année, la CÉ traite les dossiers statutaires habituels, tels que les modifications aux grilles et aux descriptifs de cours, la révision des RDEA, l'élaboration du calendrier scolaire de l'an prochain, etc. Les discussions à propos du calendrier 2024-2025 ont occupé les membres durant trois CÉ, en plus des rencontres entre les profs de la CÉ. Le contexte était le suivant : la Direction voulait prévoir une période d'intersession plus longue pour les opérations du Service de l'organisation de l'enseignement alors que l'année 2024-2025 en est une qui offre peu de marge de manœuvre. Plusieurs enjeux ont été soulevés par le personnel enseignant concernant les différents scénarios de calendrier qui étaient sur la table (positionnement de l'épreuve uniforme de français, équité entre les groupes et préparation de laboratoires dans le cas de séquence pédagogique coupée, etc.). Les personnels enseignant, professionnel et de soutien se sont finalement abstenus lors du vote sur le calendrier scolaire 2024-2025 dont les deux sessions débutent une journée autre qu'un lundi, et plusieurs ont déploré les impacts pédagogiques d'un tel calendrier. L'ironie aura voulu que l'intersession de la présente année soit écourtée en raison de la grève exercée par les membres du Front commun en décembre et que les opérations aient toutes pu se réaliser à temps pour la session d'hiver. Quant à la réorganisation des activités à la suite des journées de grève, elle n'a pas été adoptée en CÉ, mais l'équipe enseignante a pu faire part des nombreux enjeux découlant de cette décision lorsque les membres de la CÉ en ont été informé·es.

Du côté des programmes à l'enseignement régulier, la CÉ a adopté les projets des programmes de Sciences de la nature, de Génie électrique (réseaux et télécommunications) et de

Techniques de soins préhospitaliers d'urgence. Du côté des AEC, les programmes Automatismes industriels, Conception de base en mécanique du bâtiment et Développement de sites web transactionnels ont été adoptés. La CÉ a également été informée des différentes étapes de l'élaboration du DEC en Agriculture urbaine, ainsi que de celles du projet de délocalisation en Médecine nucléaire mentionnée dans le bilan du CRT. Il est à noter que les modifications à la grille de cours ne vont concerner que le programme délocalisé à Québec et non pas le programme régulier qui se donne au Collège Ahuntsic.

À partir du mois d'avril, la CÉ a procédé à l'adoption massive des règles d'évaluation des apprentissages (RDEA) qui ont été modifiées dans le contexte de la révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) adoptée l'an dernier. Rappelons que les départements avaient l'obligation de réviser leurs RDEA afin notamment de se conformer à l'article 4.3.6 de la PIEA en précisant le moyen pris par le département pour s'assurer de l'atteinte individuelle de l'objectif terminal ou des objectifs terminaux du cours. Tel que le prévoit le processus de révision des RDEA, si la DAEPE émet un avis de non-conformité des RDEA à la PIEA, un comité composé de trois personnes enseignantes est formé. Au moment d'écrire ces lignes, aucun comité n'avait eu à être formé puisque toutes les RDEA déposées à la CÉ avaient été jugées conformes par les DAEPE.

Plusieurs présentations ont été faites en CÉ, mais sont mises en relief ici celles qui sont liées à des objets identifiés dans les pistes pour l'année à venir. Tout d'abord, en ce qui concerne l'intelligence artificielle, la formation destinée à la communauté étudiante *ChatGPT peut-il vraiment faire mon travail à ma place?* ainsi que le *Guide express ChatGPT* ont été présentés. Ce fut l'occasion pour l'équipe enseignante de poser ses questions et de faire part de ses nombreuses préoccupations. Le bilan préliminaire de l'implantation de DALIA a été fait à la session d'automne. Concernant la formation continue, le bilan des inscriptions aux cours du soir a été fait à l'automne et une présentation de l'offre des cours d'été a été faite à la session d'hiver. Enfin, sur le plan de la pédagogie inclusive, nous avons eu une présentation sur les astuces CUA ainsi qu'une autre sur les bonnes pratiques Omnivox. Finalement, le processus d'amélioration continue et de préparation d'un devis d'autoévaluation a été présenté en vue de la phase 2 d'évaluation par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC).

En plus du comité d'ordre du jour (constitué du Directeur des études, du représentant des professionnel·les et de la vice-présidente aux affaires pédagogiques du SPECA) qui se réunit avant chaque rencontre de la CÉ, neuf comités de travail ont été actifs cette année. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de ce qui a occupé les enseignant·es siégeant sur ces comités.

COMITÉ DE SUIVI DE LA RÉUSSITE

À la fin de l'année, le comité se sera réuni neuf fois. Les principaux travaux menés en lien avec les différents objets de son plan de travail sont présentés ici.

- **Activités favorisant la réussite (AFR) :** Les membres du comité ont été informées des développements concernant l'AFR en mathématiques qui doit débuter à l'hiver 2025 dans le programme de Sciences humaines.
- **Locaux d'appartenance des étudiantes et étudiants :** Un sondage a été lancé à l'automne 2023 auprès de 21 RCD. Amélie Leclerc a présenté les résultats au comité. Il est prévu de produire un document sur les bonnes pratiques pour les locaux d'appartenance.
- **Module du suivi de la réussite sur Omnivox (DALIA) :** Le comité a discuté du « diagnostic » pouvant être apporté par DALIA, qui pour le moment est un peu flou. Il est en mode observation/essai par les API cette année.
- **Projet de recherche sur le portrait de la population étudiante en partenariat avec ÉCOBES :** Tout au long de l'année, le comité a suivi les travaux de recherche du projet ÉCOBES dans la perspective des mesures d'aide à la réussite. Le comité a pu commenter le rapport de recommandations au fur et à mesure de sa production par Pascale Corney et Amélie Leclerc.

- **Bonnes pratiques Omnivox :** Les membres du comité (en collaboration avec le CAPTIC) ont planché sur une liste de conseils et commenté un document vidéo produit par l'équipe pédagogique TIC (plusieurs sont prévus). Martin Pelletier a été invité à en faire une première présentation au comité pour commentaires avant celle de la CÉ.
- **Comité conjoint sur la pédagogie inclusive :** Des membres du comité sur l'inclusion et la diversité des apprenant·es et du comité de la réussite ont fait partie de ce comité et six rencontres ont eu lieu (voir le bilan du comité sur l'inclusion et la diversité des apprenant·es).
- **Programmes visés par le PARES :** Le comité a suivi plusieurs projets en cours ou à venir, qui sont financés par le fonds du PARES. Des projets de tutorat par les pairs dans certains programmes, la communauté de pratique des « répondants-réussite », l'approche orientante en sciences humaines, les ESP en sciences de la santé et de la vie en sont des exemples.
- **Divers :** Au fil de l'année, le comité a également été appelé à faire le suivi de l'École des Grands®, des Journées de la persévérance scolaire et a poursuivi les réflexions quant à la possibilité d'envoi de lettres de reconnaissance aux personnes étudiantes performantes.

COMITÉ SUR L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ DES APPRENANT·ES

Le comité s'est réuni à sept reprises au cours de l'année. Il avait de nombreux objectifs ambitieux et n'a pas été en mesure de mener à terme toutes ses réflexions.

- Le comité a reçu la visite d'invité·es afin de s'approprier le concept d'éducation inclusive et d'intersectionnalité et d'améliorer le processus de passation d'examens au SAIDE pour les étudiant·es, enseignant·es et employé·es du SAIDE.
- Le comité a tenté à plusieurs reprises de réaliser un groupe de discussion afin de comprendre les besoins des personnes étudiantes allophones. Malheureusement, celui-ci n'a pu avoir lieu faute de participant·es.
- Le comité a fait le suivi de plusieurs projets concernant la pédagogie inclusive, notamment le projet-pilote en Médecine nucléaire avec la Trousse inclusive en classe pour les examens. Le suivi a également été fait concernant une campagne de promotion par affiches pour favoriser la présence en classe des étudiant·es durant les examens. Ce projet est en cours de réalisation.
- Un comité conjoint sur la pédagogie inclusive a été mis en place regroupant des membres du comité sur l'inclusion et la diversité des apprenant·es et du comité de la réussite et six rencontres ont eu lieu. Les membres du chantier se sont inspiré·es du dossier thématique sur l'EDI de l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur et du rapport Brodeur afin d'alimenter leurs réflexions. De plus, le comité s'est penché sur les meilleurs moyens de diffusion de l'information concernant la pédagogie inclusive.

COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU CYCLE DE GESTION DES PROGRAMMES (PCGP)

Le comité s'est rencontré 14 fois. Il a finalisé les trois documents d'accompagnement à la préparation au comité élargi destinés aux personnes étudiantes appelées à y siéger, les dernières modifications intégrant les commentaires transmis par les membres de la Commission des études en fin d'année passée. Ces documents sont des guides traitant du rôle de la personne étudiante lors de la validation des projets de programmes, des bilans-synthèses et des modifications aux grilles et descriptifs.

Une plénière de consultation sur le *Cadre de référence du descriptif de cours* s'est tenue le 5 décembre 2023, mettant fin à la période de consultation; le comité a procédé aux ajustements et le document modifié a été adopté en Commission des études le 2 avril 2024. Les travaux portant sur le *Cadre de référence de l'épreuve synthèse de programme (ESP)* ont été amorcés et se poursuivront en 2024-2025.

Les travaux de révision partielle de la *Politique du cycle de gestion des programmes* (PCGP) se sont poursuivis cette année. Une grande proportion des rencontres tenues par le comité a été consacrée à cette révision dont les objectifs étaient notamment de préciser le statut des disciplines dans le cadre d'une actualisation ou d'une élaboration de programme, de déterminer un cadre définissant le cycle de gestion de la formation générale, et de retoucher l'article 7.04 portant sur la phase d'élaboration ou d'actualisation du programme de DEC dans le but de clarifier les processus. Ces travaux se poursuivront à l'automne 2024 pour faire suite à la période de consultation de la communauté sur le projet de révision qui se sera terminée en mai. Les commentaires obtenus permettront non seulement d'effectuer les ajustements dans le projet de politique partiellement révisée, mais également d'ajouter des précisions au guide d'accompagnement de la politique. Les travaux sur ce guide ont été suspendus cette année afin de laisser place au projet de révision de la PCGP et reprendront lorsque celui-ci sera terminé. Le comité prévoit de terminer la révision partielle de la politique à la session d'automne 2024.

COMITÉ DES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (CAPTIC)

Le comité s'est réuni à sept reprises cette année. Outre les éléments prévus au plan de travail, divers sujets liés ont été abordés. Voici un aperçu des travaux et des avancées.

- **Présentation de l'intelligence artificielle (IA) et journées de formations pédagogiques :** Isaac Laplante a présenté un guide express sur l'IA, suscitant des discussions et des échanges au sein du groupe. De plus, des échanges avec l'équipe de CP TIC qui a également organisé des journées de formation (échanges pédagoTIC) ont eu lieu. Le CAPTIC a également donné son avis sur un document et une capsule vidéo présentant les bonnes pratiques Omnivox.
- **Préoccupations des enseignant·es :** Pour donner suite à certaines préoccupations mentionnées notamment en ARCD, des échanges et suivis ont été faits en ce qui concerne l'IA et d'autres outils tels que Stream, Teams, Zoom, Teameo, DALIA, ChatGPT, Quiz Wizard, Moodle, ainsi que les services de cybersécurité et de techno-aide.
- **Rédaction de balises pédagogiques en EAD :** Le comité a progressé dans la rédaction de balises pédagogiques pour l'enseignement à distance (EAD) pour les cours du soir et d'été. Des discussions supplémentaires sont prévues avant de soumettre une proposition d'ici à la fin de la présente année scolaire.
- **Consultation sur les demandes d'immobilisation TIC :** Conformément à la lettre d'entente, le comité a été consulté concernant les demandes d'immobilisation des technologies de l'information et de la communication, en vue de les recommander à la Commission des études.
- **Impacts environnementaux des TIC :** Les membres enseignants du comité ont demandé s'il était possible de produire un document répertoriant l'empreinte écologique d'outils technologiques comme les ordinateurs portables, les écrans d'ordinateur, les écrans interactifs ou les divers types de projecteurs. Les CP TIC exploreront la possibilité de faire une demande conjointe avec le REPTIC (réseau des répondants TIC) pour diviser les coûts entre plusieurs établissements.

COMITÉ DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES

Le Comité des activités de programmes s'est réuni à cinq reprises cette année. À l'automne, le comité a procédé à l'analyse de quatre projets et 0,6 ETC ont été octroyés pour la session d'hiver. Lors de l'appel de projets en mars 2024, le comité a procédé à l'analyse de 15 demandes pour l'année 2024-2025 en disposant de 2,5 ETC pour ce concours comme stipulé dans la lettre d'entente sur les règles de répartition des ressources enseignantes. À ce jour, 2,35 ETC ont été octroyés ou mis en réserve, ce qui veut dire qu'il y aura un appel de projets pour la session d'hiver 2025.

COMITÉ SUR L'INTERNATIONALISATION

Le comité a réussi à se réunir une seule fois cet automne, et huit fois à l'hiver afin de poursuivre le travail de révision de la *Politique d'internationalisation* (PO-26). Rappelons qu'à l'automne 2022, la communauté avait été consultée sur le projet de révision, mais les travaux du comité avaient dû par la suite être suspendus en raison de plusieurs vacances au sein du Bureau des activités internationales (BAI). Cet hiver, le comité a donc repris ses activités et, au moment d'écrire ces lignes, a presque terminé les travaux de révision de la politique. L'adoption en Commission des études et au Conseil d'administration est prévue d'ici à la fin de l'année scolaire.

COMITÉ POUR L'ORGANISATION DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Il y a eu 13 rencontres du comité durant l'année (8 à l'automne et 5 à l'hiver). Le colloque pédagogique a eu lieu les 10 (journée) et 11 janvier (demi-journée) 2024. Il s'est déroulé en mode hybride, avec des participant·es en présence et d'autres à distance via Teams (webinaire) lorsque les conférences avaient lieu à l'Espace le vrai monde?. Le thème cette année était *Nouvelles réalités : Le collégial au cœur du changement*. Le colloque a été clôturé par une activité PSME le 11 janvier à midi et d'une cérémonie pour la reconnaissance du personnel. Une nouveauté cette année était les ateliers départementaux qui ont généralement été appréciés des participant·es qui y étaient inscrit·es. Au total, il y a eu 234 inscriptions et le sondage a montré que les personnes participantes ont été satisfaites des activités.

COMITÉ POUR LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Au cours de l'année 2023-2024, le Comité pour la reconnaissance professionnelle a atteint, en sept rencontres, plusieurs objectifs significatifs et en a avancé plusieurs autres dans le cadre de son mandat.

En plus de la mise en place d'un tableau d'honneur sur le site Web du Collège pour mettre en valeur les distinctions du personnel du Collège, le processus de mise à jour de ce tableau a également été simplifié en collaboration avec la Direction des ressources humaines. Malgré les défis posés par les modifications à la loi sur les renseignements personnels, le comité s'est assuré de respecter les normes de confidentialité tout en garantissant la transparence et la visibilité des récompenses méritées.

De plus, la démarche pour mettre en lumière différents prix, comme celui de l'AQPC, a porté fruit avec une augmentation notable de la participation à l'appel de candidatures grâce aux stratégies mises en place.

Enfin, comme chaque année, le comité avait comme mandat de préparer l'appel de candidatures pour la Mention d'honneur de l'AQPC, et, par la suite, de procéder à l'évaluation des personnes candidates. Le comité a retenu cette année la candidature de Fabien Ménard, enseignant au Département de français et de lettres. L'édition 2024 du Colloque de l'AQPC, lors duquel les récipiendaires de la mention sont mis·es à l'honneur, aura lieu au Cégep de l'Outaouais et au Heritage College.

COMITÉ DES COURS COMPLÉMENTAIRES

Le comité des cours complémentaires a poursuivi pour une troisième année ses travaux ayant pour objectif de proposer un nouveau processus de gestion des cours complémentaires. Le comité a d'abord achevé l'analyse des résultats du sondage réalisé auprès des personnes étudiantes à l'hiver

2023, puis a repris la rédaction du document de gestion qui est au centre des tâches à accomplir au plan de travail.

Au moment de rédiger ce bilan, le comité n'a pu se réunir que cinq fois en raison des circonstances particulières de l'année 2023-2024, et deux autres rencontres sont prévues d'ici les vacances d'été. En conséquence de cela, le comité n'a pas été en mesure de finaliser le document de gestion dont la rédaction avait commencé l'année dernière. Il est prévu qu'une fois cette première rédaction achevée, une consultation sera lancée, d'abord auprès de la Commission des études et de certaines instances concernées (SPECA, Régie des études et Table de concertation de la formation générale) puis auprès de l'ensemble de la communauté collégiale.

PISTES POUR L'ANNÉE 2024-2025

En plus des travaux en cours dans les différents comités, voici quelques-uns des dossiers pour lesquels une vigilance sera de mise :

- **Report de la date limite d'abandon :** À partir de la session d'automne 2024, la date limite d'abandon sans échec sera reportée à l'équivalent de 60 % de la durée de la session, soit la neuvième ou dixième semaine. Il est difficile pour l'instant d'évaluer l'impact qu'aura l'ajout de cette deuxième date d'abandon sur les comportements étudiants. Le comité de la réussite et la CÉ en feront le suivi.
- **Intelligence artificielle :** On constate l'intérêt marqué du Collège pour l'IA : projet-pilote pour DALIA, offre de nombreuses formations sur ChatGPT, volonté d'en faire un « chantier » à la CÉ l'an prochain, etc. Il s'agira certainement d'un dossier à surveiller de près puisque les préoccupations enseignantes sont nombreuses et qu'il sera important de faire entendre notre voix dans un domaine qui se développe à grande vitesse.
- **Enseignement à distance (EAD) :** L'enseignement à distance demeure un dossier pour lequel toute notre vigilance sera nécessaire. La CÉ fera le suivi des projets-pilotes d'EAD dans les AEC ainsi que pour les cours d'été et de soir, le cas échéant.
- **Cours complémentaires :** Le comité va poursuivre ses travaux et consulter la communauté sur les nouvelles balises et orientations pour les cours complémentaires. Considérant qu'il faut également prendre en compte les impacts possibles sur la tâche enseignante dans ce dossier, des discussions auront également lieu en CRT.
- **Pédagogie inclusive :** Ce dossier demeure une priorité pour la Commission des études pour l'an prochain, et il faudra s'assurer que les différentes mesures proposées soient compatibles avec l'autonomie professionnelle individuelle et collective.
- **Assurance qualité :** Dans le contexte où la Direction des études prévoit remettre son rapport d'autoévaluation à la CEEC en juin 2025, il y aura lieu de réactualiser nos mandats d'AG antérieurs sur la CEEC et l'assurance qualité.

Comité de délégué·es

Marie-Anne Viau
Département d'agriculture urbaine

Marie-Ève Raymond-Lalande
Département d'archives médicales

Caroline Leduc
Département de biologie
et biotechnologies

Sonia Bourgeois
Département de chimie

Johanne Massé
Département de cinéma et d'histoire
de l'art (cinéma)

Noémi Nadeau
Département de cinéma et d'histoire
de l'art (histoire de l'art)

Philippe Robidoux
Département d'éducation physique

Marie-Ève Bélanger
Département de français et lettres

Mathieu St-Jean
Département de génie civil, géomatique
et dessin technique (géomatique)

Frédéric Adam
Département de génie civil, géomatique
et dessin technique (génie civil)

Patrick Hamel
Département de génie électrique

Walter Tshibangu
Département de génie industriel

Marie-Hélène Hofbeck
Département de gestion

Sylvie St-Pierre
Département de graphisme

Sylvain Lacoursière
Département d'histoire et géographie

Josée Bourdon
Département d'infographie

Nicola Grenon
Département d'informatique

Michel Éric Gauthier
Département d'impression

Alexandre-D. Lahaie
Département de langues
(langues modernes)

Todd Stones/Dennis Divsic
Département de langues (anglais)

Jonathan Lemaire-Beaucage
Département de mathématiques

Stéphane Thomas
Département de mécanique du bâtiment

Julie Milette
Département de médecine nucléaire
et d'électrophysiologie médicale (EPM)

Michèle Bastien
Département de médecine nucléaire
et d'électrophysiologie médicale (MN)

Thomas Dussert
Département de philosophie

Ariane Dumont
Département de physique

Élisabeth Lalonde
Département de radiodiagnostic
et d'échographie médicale (radiodiagnostic)

Carly Milorin/Chantale Messier
Département de radio-oncologie

Christian Goyette
Département de sciences sociales
(sociologie)

Julien Maheu
Département de soins préhospitaliers
d'urgence

Roxanne Larocque
Département de techniques auxiliaires
de la justice

Le Comité de délégué·es s'est réuni à trois reprises cette année. La première rencontre en septembre a été l'occasion de présenter le rôle des délégué·es ainsi que les grandes lignes du *Plan d'action pour dynamiser la vie syndicale*. Ce fut la seule rencontre de l'automne, mais les délégué·es ont été sollicité·es à quelques reprises par courriel pour transmettre de l'information ou donner le pouls de leur département.

À l'hiver, une première rencontre nous a permis de revenir sur les négociations (moyens de pression, réaménagement du calendrier scolaire et ses impacts, leçons à retenir pour l'avenir, etc.). Les délégué·es ont également été informé·es lors de cette rencontre qu'il y aurait une Journée de réflexion syndicale le 30 mai prochain, et ont été invité·es à consulter leurs collègues pour connaitre les thèmes qui

pourraient les intéresser pour une telle journée. Lors de la dernière rencontre de l'année, nous sommes revenus sur les thèmes possibles pour la Journée de réflexion syndicale ainsi que sur la formation d'un comité organisateur de cette journée.

L'apport des personnes déléguées dépasse les rencontres énumérées ci-haut, considérant que nous avons eu à nous mobiliser à l'automne 2023. Nous souhaitons remercier les personnes déléguées pour leur disponibilité et leurs idées qui ont considérablement contribué aux réflexions syndicales.

Comité de mobilisation

Stéphanie Bourbeau
Département de philosophie

Sonia Bourgeois
Département de chimie

Laurence Daigneault Desrosiers
Département de français et lettres

Dennis Divsic
Département de langues (anglais)

Thomas Dussert
Département de philosophie

Philippe de Grosbois
Département de sciences sociales (sociologie)

Marie-Hélène Fortier
Département de chimie

Annie Lavallée
Département de biologie et biotechnologies

Caroline Leduc
Département de biologie et biotechnologies

Frédéric Legault
Département de sciences sociales (sociologie)

Réjean Painchaud
Département d'infographie

Alexandre Provençal
Département de chimie

Jeanne Reynolds
Département de sciences sociales (sociologie)

Philippe Robidoux
Département d'éducation physique

Melvin Shantz
Département de langues (anglais)

Avec chaque négociation vient le défi de mobiliser les membres autant que possible. Une particularité des dernières négos était le court intervalle de temps qui nous séparait des précédentes. La question était simple : comment nous mobiliser quand tout le monde est toujours épuisé de la dernière ronde de négo ?

La stratégie retenue a été d'y aller très graduellement. Le processus a donc débuté à l'automne 2022 avec des initiatives simples comme l'activité « Je dépose pour », où l'on invitait les membres à signer leur nom sur une feuille de papier nommant une revendication, pour progressivement passer à l'automne 2023 à des actions demandant un plus grand engagement comme la participation massive à la manifestation du Front commun le 23 septembre et aux diverses activités lors des journées de grève.

Dès le début des négos, un réseau de mobilisation a été établi, composé d'enseignant·es qui se sont engagé·es à mobiliser leurs collègues de département lors des activités de mob. L'existence de ce réseau d'une centaine de collègues a permis de vite constater où la mobilisation était forte et où elle était moindre, ce qui a grandement facilité l'exécution des activités de mobilisation retenues.

Comme lors de chaque négo, la formation d'un comité de mobilisation a été cruciale pour planifier et coordonner les activités. Ouvert à tous·tes les enseignant·es intéressé·es et disponibles, donc sans engagement préalable de participer à toutes les rencontres, ce comité mis en place à l'automne 2023

a notamment organisé les tintamarres intersyndicaux sur l'heure du midi à l'agora du Collège et a été à l'origine des initiatives visuelles omniprésentes au Collège, telles que les affiches des demandes de négociation sur les babillards des profs, les autocollants géants au sol à l'entrée principale et les plus petits sur les portes de bureaux annonçant les résultats du vote de grève pour chaque syndicat. Le comité a également planifié les activités des journées de grève et apporté des ajustements en fonction du feedback des membres lors de chaque séquence.

Cette négo en Front commun s'est distinguée localement par nos partys intersyndicaux qui ont contribué fortement à la solidarité entre les membres des trois syndicats du Collège et augmenté le sentiment de soutien mutuel lors des journées de grève. Il a été évoqué plusieurs fois par des participant·es lors du 4@7 du 18 avril dernier qu'il faudrait répéter l'expérience une fois par année afin de maintenir ce lien intersyndical.

Enfin, nous profitons de ce bilan pour remercier les personnes qui ont participé au comité de mobilisation, celles qui ont accepté de faire partie du réseau de mobilisation en département, et enfin, toutes celles qui ont, de près ou de loin, contribué à établir le rapport de force nécessaire à la négociation. Solidarité!

Comité de perfectionnement

Sylvain Beausoleil
Département de biologie et biotechnologies

Mohand Atroun
Département d'informatique

Marie-France Beauchemin
Département de graphisme

Éliane Delisle
Département de génie civil, géomatique et dessin technique

Josée Dépelteau
Département de médecine nucléaire et d'électrophysiologie médicale (MN)

François Journault
Département d'histoire et géographie (histoire)

Stéphanie Ruest
Département de sciences sociales (science politique)

Pour l'année scolaire 2023-2024, le Comité de perfectionnement des enseignant·es disposait d'un financement annuel de 97 500,00 $ (195 $ par enseignant·e à temps complet selon les dispositions de la clause 7-1.01 de la convention collective), ce à quoi s'est ajouté le solde cumulé des années antérieures de 233 997,63 $, pour un budget total estimé à 331 497,63 $. Après cinq rencontres, en date du 8 mai 2024, environ 143 demandes de perfectionnement ont été traitées par le Comité de perfectionnement, pour un montant total de **71 318,32 $** jusqu'à maintenant. Ces données incluent les demandes de remboursement, pour un montant de **744,72 $**, effectuées dans le cadre du projet-pilote visant l'accès aux fonds de perfectionnement au personnel enseignant chargé de cours. À noter que **ces données sont provisoires**, car le bilan annuel sera effectué à l'automne 2024. Comparativement à la même époque l'année dernière, le comité a donc déjà traité plus de demandes et le montant dépensé est plus élevé. Le bilan annuel se situera encore en dessous du niveau prépandémique, mais la tendance est à la hausse depuis le retour en présence. Néanmoins, la décision de maintenir le taux de **remboursement à 100 %** (prise en octobre 2023) parait toujours justifiée. Outre une majoration des montants alloués pour les frais de séjour et de déplacement, les travaux de révision de la politique n'ont toujours pas repris, malgré le besoin manifeste qu'elle soit rafraichie afin d'améliorer l'accès à ces fonds qui sont là pour répondre aux besoins en perfectionnement des membres du SPECA. Une opportunité de relancer ces travaux viendra possiblement en septembre prochain lors du bilan complet du projet-pilote mentionné plus haut. En effet, conformément au mandat adopté le 18 mai 2022, il est prévu que le Comité de perfectionnement formule, à la suite du bilan, une ou des recommandations à l'assemblée du SPECA dans l'optique d'inscrire formellement les modalités du projet à la politique.

ÉVOLUTION DES BUDGETS ANNUELS DEPUIS 2011

Le tableau récapitulatif ci-dessous fait état du budget disponible pour une année donnée sur une base prévisionnelle et sous réserve de vérification des états financiers (allocations ETC) du Collège pour l'année précédente.

ANNÉE	SOLDE AU 30 JUIN PRÉCÉDENT	FINANCEMENT ANNUEL (E.T.C.)	TOTAL DISPONIBLE	DÉPENSES	DATE DU RAPPORT
2012-2013	58 385,55 $	98 340,45 $	156 726,00 $	98 166,73 $	Septembre 2013
2013-2014	58 559,27 $	97 379,10 $	155 938,37 $	134 742,99 $	Septembre 2014
2014-2015	21 195,38 $	97 326,45 $	118 521,83 $	87 236,61 $	Septembre 2015
2015-2016	31 285,22 $	96 569,85 $	127 855,07 $	83 917,50 $	Septembre 2016
2016-2017	43 937,57 $	96 569,85 $	140 507,42 $	77 525,74 $	Septembre 2017
2017-2018	62 981,68 $	92 537,25 $	155 518,93 $	90 244,21 $	Septembre 2018
2018-2019	65 274,72 $	90 825,15 $	156 099,87 $	87 371,19 $	Septembre 2019
2019-2020	68 728,68 $	91 037,70 $	159 766,38 $	50 023,94 $	Septembre 2020
2020-2021	109 742,44 $	98 180,55 $	207 923,44 $	30 974,12 $	Septembre 2021
2021-2022	176 949,32 $	97 100,50 $	274 049,82 $	50 944,16 $	Septembre 2022
2022-2023	223 105,66 $	97 500,00 $	320 605,66 $	86 608,03 $	Septembre 2023
2023-2024	233 997,63 $	97 500,00 $	331 497,63 $	71 318,32 $	Mai 2024

Comité-conseil de la recherche

Marie-Pier Robitaille
Représentante de la formation technique
Département de techniques auxiliaires de la justice

Au cours de l'année 2023-2024, le comité-conseil (CCR) a étudié 14 projets et retenu 13 d'entre eux. Le graphique ci-bas montre que le nombre de projets reçus a sensiblement rejoint les moyennes de la période pré-COVID. Parmi les projets étudiés cette année, 2 demandes sont liées à des projets d'expérimentation pédagogique ou de développement professionnels Performa. À noter que depuis l'automne 2022, les projets Performa continuent d'être étudiés par le CCR, mais sont considérés comme des projets de développement professionnels.

Enfin, notons que le CCR a opéré cette année, et opère toujours, avec deux membres en moins[9].

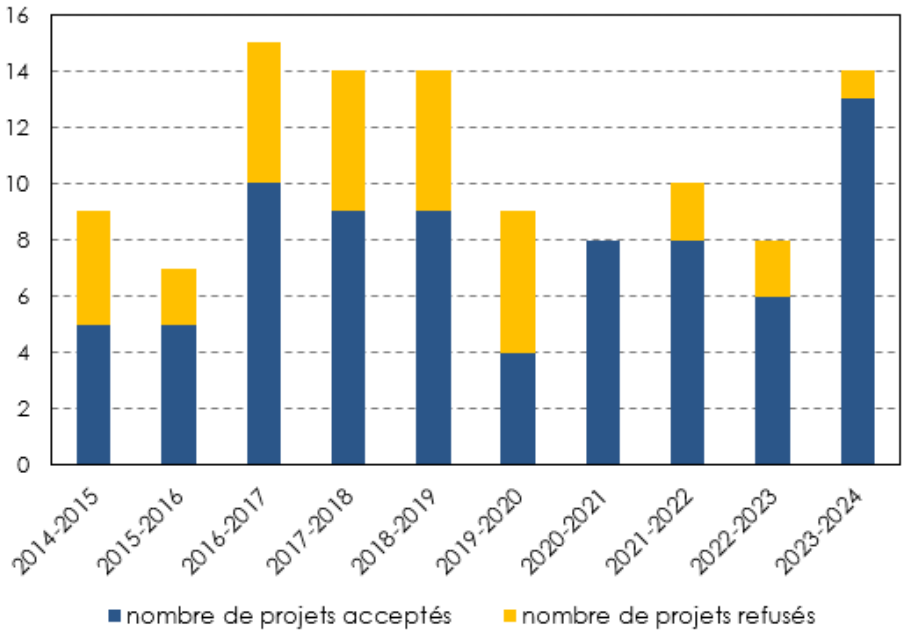

9. Les sièges des représentant•es enseignant•es du secteur préuniversitaire et de la formation générale sont vacants.

Comité santé et sécurité au travail

Michèle Bastien
Département de médecine nucléaire et d'électrophysiologie médicale (MN)

Jean-François Dubuc
Département de mécanique du bâtiment

Kim Riverin
Département de biologie et de biotechnologies

Isabelle Héroux (substitut)
Département de biologie et de biotechnologies

Le comité s'est rencontré à deux reprises cette année et une 3e rencontre est prévue en juin.

Au début de l'année scolaire, la présidence du Comité SST a été assurée par Joëlle Meloche, Directrice adjointe au Service des ressources humaines. Elle a quitté le Collège au milieu de l'année, ce qui a mis les travaux en pause pour quelques temps. En mars, Nadine Gagnon, préventionniste au Service des ressources humaines, est devenue la nouvelle responsable du comité.

Voici les thèmes abordés cette année :

- **Transport de l'argon :** Un incident avec un fournisseur a incité le Collège a rédigé une directive pour le transport de l'argon. Les EPI à porter restent toutefois encore à préciser.
- **Guide à l'égard des personnes enceintes ou qui allaitent :** Le comité poursuit ses travaux concernant le guide à l'égard des personnes enceintes ou qui allaitent. Une consultation a été menée auprès des départements concernés par la DAEPE, mais aucun retour, ni modification n'ont été effectués depuis. Un suivi est à faire l'an prochain à ce sujet.
- **Formation SIMDUT :** Nos formations SIMDUT arriveront bientôt à échéance. Le Bureau de santé et de sécurité (BSS) a trouvé une personne capable d'offrir une formation adaptée à nos besoins au Département de chimie. Les formations auront lieu en juin.
- **Mise à jour de la directive D-15 concernant la radioprotection :** La directive a été mise à jour par rapport aux nouveaux numéros de locaux en Médecine nucléaire et devrait être diffusée prochainement.
- **Biosûreté et biosécurité :** Un nouvel agent de sécurité biologique (ASB) a été formé et est en train de restructurer les formations et la documentation à ce sujet. La D-28 (*Directive administrative relative à la gestion du programme de biosécurité et de biosûreté*) devra toutefois être mise à jour bientôt.
- **Risques physiques :** Des discussions ont eu lieu notamment sur les émanations du four en génie civil, les poussières de silice, les moisissures au C4.000, la qualité de l'air au bloc T, le système d'humidification et les débris générés dans le gymnase du bloc A en lien avec les travaux des toilettes du A1.000.
- **Plan des mesures d'urgence :** Le nouveau plan devrait être implanté d'ici juin 2024. Des tests sur le nouveau système de hautparleurs ont été fait au cours de l'année et une vidéo sur les actions à poser en cas de menace armée au Collège a été diffusée sur le site web. De plus, l'implantation des téléphones physiques bleus dans certaines zones stratégiques pour communiquer rapidement en cas d'urgence (laboratoires, piscine, etc.) a été complétée. Finalement, des téléphones physiques ont été installés dans des salles mécaniques et des laboratoires pour assurer la sécurité des employé·es qui y travaillent.

- **Ergonomie :** Mise à part la nouvelle responsable du comité (Nadine Gagnon), il ne reste qu'une personne formée à l'interne capable de répondre aux demandes liées à l'ergonomie des postes de travail. Le besoin de former de nouvelles personnes ou de recevoir des stagiaires de l'externe pour faire ce travail a été nommé.

Comité permanent visant la prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence et des violences à caractère sexuel (PO-34, PO-35[10])

Caroline Joly
Département de sciences sociales (sociologie)

Sophie Roy
Département de sciences sociales (science politique)

Au cours de l'année 2023-2024, le Comité permanent s'est rencontré à cinq reprises, soit trois fois à la session d'automne et deux fois à la session d'hiver. Cette année fut marquée par les travaux de révision de la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractères sexuel* (PO-35) par le sous-comité mis sur pied à cette fin.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX

- **Bilan 2023-2024 des activités du BIP :** Ce bilan démontre encore cette année une augmentation des demandes adressées au Bureau d'intervention et de prévention. 147 nouvelles demandes ont en effet été faites, dont la majorité proviennent du personnel du Collège et concernent des situations d'incivilité. Par rapport à l'année dernière, on note une diminution du nombre de personnes qui ont suivi une formation obligatoire sur les violences à caractère sexuel. En effet, seulement 290 personnes (30 étudiant·es et 260 employé·es) ont suivi ces formations en 2023-2024, alors que ce nombre s'élevait à plus de 2350 (1800 étudiant·es et 550 employé·es) l'an dernier.
- **Nouvelle personne conseillère au BIP :** Stéphane Simoes s'est joint à l'équipe du BIP à titre de conseiller cette année. Celui-ci a par ailleurs déjà quitté son poste.
- **Révision de la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* (PO-35) :** Un sous-comité a été créé en vue de la révision de cette politique. Cette révision, qui est encore en cours, comportait plusieurs étapes, dont l'analyse de la politique en collaboration avec le Y des femmes, un sondage de satisfaction à l'ensemble de la communauté, ainsi que des *focus groups* avec les différentes instances du Collège. Le projet de politique révisée devrait être soumis à la communauté pour consultation en octobre prochain en vue de son adoption au Conseil d'administration en février 2025.
- **Liste des personnes enquêtrices et médiatrices :** Conformément aux PO-34 et PO-35, le comité a adopté la mise à jour annuelle de la liste de personnes enquêtrices et médiatrices potentielles, à l'interne et à l'externe.
- **Refonte du site web du BIP :** Une firme de consultant·es externe a été embauchée pour faire la refonte du site web du BIP. Dans le cadre de cette refonte, les changements suivants ont notamment été apportés : les points d'accès à la page du BIP à partir du site du Collège ont été multipliés, la navigation sur la page même du BIP a été simplifiée et les concepts académiques ont été remplacés par un langage plus accessible. Le site web est présentement en production à la DTI.
- **Éclaireuses et éclaireurs :** De nouvelles personnes ont été formées pour devenir éclaireuses, dont plusieurs issues de la communauté étudiante.

10. Politique pour contrer la discrimination, le harcèlement psychologique et la violence (PO-34)
Politique visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel au Collège (PO-35)

- **Journées d'action :** Plusieurs journées d'action ont été organisées, dont la Journée d'action contre la violence faite aux femmes et la Journée du chandail rose contre l'intimidation.
- **Journées de prévention des VACS :** La troisième édition de ces journées de prévention a eu lieu du 2 au 5 avril. La programmation incluait plusieurs conférences – *Les relations saines, c'est la base* ; *Être témoin actif, c'est proactif* –, la projection du documentaire *Loud and Here*, des expériences de réalité virtuelle et immersive, un jeu de serpent et échelle géant, une exposition et des kiosques. Certaines de ces activités ont été reconnues comme formation obligatoire sur les violences à caractère sexuel.
- **Collaboration à des projets de recherche :** Le BIP a collaboré au Projet intercollégial sur le consentement, l'égalité et la sexualité (PIECES) - volet 3, afin de tester et d'évaluer deux nouvelles formations sur les violences à caractère sexuel. La formation *Être témoin actif, c'est être proactif* a été testée en présence, par 75 participant·es membres du personnel. La formation *Les relations saines, c'est la base* est présentement en phase test, en ligne, et est offerte aux membres du personnel.
- **Travaux du sous-comité Civilité au travail :** Les travaux de ce sous-comité ont été réactivés cet automne, mais ont été mis en suspend cet hiver en raison de la révision de la PO-35.

Comité d'action et de concertation en environnement (CACE)

Pierre-Marc Arseneault
Département de chimie

Hélène Jacomy
Département de biologie et biotechnologies

François Séguin
Département de génie civil, de géomatique et de dessin technique

Melvin Shantz
Département de langues (anglais)

Dans la foulée de l'adoption de la *Politique institutionnelle d'écologisation* (PO-38), en 2022, l'attention du CACE se porte désormais sur le plan d'action découlant de la politique. Le plan d'action a été approuvé par le Comité de direction du Collège et il a été présenté à la communauté du Collège le 7 février 2024.

Principalement menées par François Delwaide, conseiller en environnement au Collège, les initiatives d'écologisation entreprises en 2023-2024 donnent un aperçu de la mise en œuvre du plan d'action de la PO-38 pour les années à venir.

Les cinq rencontres du CACE ont permis de faire le suivi des actions d'écologisation des différentes directions du Collège. Lors de ces rencontres, les membres enseignants ont pu poser des questions et échanger avec l'ensemble des membres du comité pour mieux comprendre les actions mises de l'avant et proposer des pistes d'amélioration, particulièrement pour tout ce qui touche l'écologisation de la formation.

PLAN DE GESTION DES DÉPLACEMENTS

- Le Collège est accompagné par MOBA pour son Plan de gestion des déplacements, dont le plan d'action permettra, à terme, de réduire les besoins en stationnement du Collège. L'objectif de réduire les besoins en stationnement vise à améliorer le bilan carbone du Collège, et se fait dans un contexte où les travaux d'agrandissement à venir viendront réduire la disponibilité des places de stationnement sur les terrains du Collège. Le CACE suit attentivement le déploiement des mesures liées aux déplacements.
- Plusieurs départements ont envoyé une résolution demandant au Collège d'ajouter des supports à vélo, puisqu'une saturation de ces derniers est observée, particulièrement à l'automne et au printemps. À court terme, le Collège vise à optimiser l'utilisation des équipements déjà disponibles. Un suivi de la situation des supports à vélo est à faire à la prochaine rentrée d'automne.

CAFÉTÉRIA ET ÉVÉNEMENTS

- Le gestionnaire des services alimentaires de la cafétéria, Chartwells–Groupe Compass, poursuit ses initiatives écologiques en lien avec l'offre alimentaire au Collège. Une analyse de l'impact carbone des repas servis à la cafétéria est en cours dans l'objectif d'afficher un classement carbone des repas à même les menus visibles par le public. Le CACE suivra la mise en œuvre de cet affichage à l'automne.
- Un projet-pilote de plats de nourriture pour emporter réutilisables est en cours. Le CACE fera un suivi à l'automne de ce projet en vue d'un déploiement plus large.
- Un guide d'organisation d'évènements écoresponsables a été révisé par les membres du CACE. Le guide est maintenant disponible à l'ensemble de la communauté du Collège.

ÉCOLOGISATION DE LA FORMATION

- Après la création, l'an dernier, d'un outil pour intégrer l'enseignement relatif à l'environnement et à l'écocitoyenneté (ERE.E) dans les cours réguliers, François Delwaide a entrepris de faire une tournée des départements pour identifier leurs besoins en lien avec l'ERE.E. Un atelier d'intégration de l'ERE.E aux plans de cours est prévu en juin 2024. Les membres enseignants du CACE accompagnent François Delwaide dans ces démarches.

Comité d'acquisition des œuvres d'art

Marilou St-Pierre
Département de cinéma et d'histoire de l'art (histoire de l'art)

Pendant l'année scolaire 2023-2024, sept rencontres ont eu lieu au cours desquelles les membres du comité[11] ont tenu des réunions de travail, participé à des inaugurations d'œuvres et visité des expositions et des ateliers d'artistes. Toutes ces activités sont orientées autour du mandat du comité qui est d'acquérir des œuvres d'art pour la collection du Collège, de les mettre en valeur et de les diffuser.

L'œuvre de Katherine Melançon *Nature morte – Boisé-de-Saint-Sulpice*, acquise au cours de l'année 2022-2023, a été inaugurée le 31 octobre 2023 (cage d'escalier T1.E1).

À la demande de la Direction des affaires étudiantes, l'artiste Eruoma Awashish a peint *Notcimik, là d'où je viens* dans l'Agora, entre le 18 et le 22 septembre 2023. La création *in situ* à cette période était à la fois l'occasion d'amorcer un dialogue entre l'artiste et les membres de la communauté collégiale et de souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le 30 septembre. L'œuvre, exposée dans l'Espace autochtone du Collège (A1.210), a été inaugurée le 1er mars 2024.

Dans le cadre du processus d'acquisition 2023-2024 guidé par le consultant externe Didier Morelli, les membres du comité ont visité les expositions *Michelle Bui : Affinités poreuses* à la Galerie McBride et *Leila Zelli : Un chant peut traverser l'océan* à la Galerie Pierre-François Ouellette Art contemporain. Nous avons aussi rencontré les artistes Laila Mestari et Michaëlle Sergile dans leur atelier respectif. Plusieurs autres suggestions de visites libres de galeries et de musées sont proposées aux membres. Le choix du comité s'est finalement porté sur l'œuvre photographique *Dried Orchid, Peach Flesh* de l'artiste Michelle Bui. L'œuvre est visible au second étage de la bibliothèque et sera inaugurée à la session d'automne 2024.

Le lieu d'exposition de la prochaine acquisition a été discuté. L'œuvre sera sélectionnée en fonction des spécificités du lieu pressenti. Les membres du comité sont invités à visiter quelques expositions recommandées par Didier Morelli pendant l'été afin d'amorcer la réflexion.

11. Autres membres : Martin Pelletier (personnel professionnel), Louis-Philippe Bertrand (personnel de soutien), Chantal Racine (personnel cadre), Morgane Cyr (étudiante), Véronique Rodriguez et Nathalie Vallée (responsables du comité), Gilbert Niquay (observateur).

Comité institutionnel sur la santé mentale étudiante

Stéphanie Croteau-Gauthier
Département de génie civil, géomatique et dessin technique

Jessica Simoneau
Département de radiodiagnostic et échographie médicale (échographie médicale)

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX

Au cours de l'automne 2023 et de l'hiver 2024, le Comité[12] s'est réuni à six reprises.

Le processus de consultation et les modifications de la *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante* ont occupé la majeure partie des rencontres à l'automne 2023. L'échéancier des périodes de consultations a été révisé à deux reprises : une première fois afin d'ajouter une deuxième période de consultation, puis une seconde fois en raison de la grève.

Les commentaires et les enjeux soulevés lors de l'assemblée générale du SPECA le 7 décembre ont été transmis au comité en bonne et due forme. Une version révisée de la politique a été soumise et adoptée au Conseil d'administration en février 2024.

À l'hiver 2024, des discussions ont été entamées quant au rôle des membres du comité et à la mise en place d'un plan d'action. La possibilité d'élaborer un plan d'action en deux temps a également été suggérée. La création d'un sous-comité pour rédiger le plan d'action a été évoquée. L'importance de colliger d'abord toutes les mesures qui ont déjà été mises en place au collège a été soulevée.

Les travaux du Comité prévus pour l'automne 2024 sont :

- Déploiement de la politique pour la faire connaitre à la communauté :
  - événement de lancement de la politique ;
  - présentation à une assemblée des RCD ;
  - présentation au personnel ;
  - etc.
- Rédaction du *Plan d'action local en santé mentale étudiante* par la Direction des affaires étudiantes, en collaboration avec le Comité.
- Colliger les actions et mesures en place en santé mentale au Collège.
- Sujets à venir : comment accueillir (outil), cellulaire en classe, station SMÉ.

12. Composition du Comité (en plus des deux représentantes enseignantes) : Pascal Gagné, directeur adjoint aux affaires étudiantes ; Josée Michaud, psychologue (spécialiste en santé mentale étudiante) ; Jean-Yves Sylvestre, technicien en travail social (spécialiste en santé mentale étudiante) ; Jolyanne Le Duc, conseillère pédagogique ; William Pallagrossi, étudiant et coordonnateur des affaires sociopolitiques de l'AGECA (hiver 2024) ; Anna-Gabrielle Noel, étudiante (hiver 2024) ; Matthieu St-Pierre-Poulin, orthophoniste et conseiller en services adaptés (représentant professionnel) ; Sylvie Turbide, Service des affaires étudiantes (représentante du personnel de soutien) ; Anne Le Blanc, directrice adjointe des études (représentante des cadres) ; Noémie Noiseux-Lescop, Direction régionale de la santé publique de Montréal (DRSP).

Comité institutionnel de protection des animaux du Collège Ahuntsic (CIPACA)

Annie Lavallée
Département de biologie et biotechnologies

Samaël Beaudoin
Département de philosophie

Le CIPACA a pour rôle d'approuver les protocoles expérimentaux qui impliquent l'utilisation d'animaux vivants. Suivant les lignes directrices du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA), le CIPACA doit s'assurer que l'utilisation des animaux respecte le principe des « 3 R » : Remplacement, Réduction, Raffinement. Le CIPACA doit en particulier vérifier que le mérite pédagogique de ces protocoles expérimentaux a été validé par un comité distinct formé d'enseignant·es du Département de biologie et biotechnologies : chaque animal doit être utilisé et sacrifié pour une raison qui est absolument nécessaire du point de vue du cursus académique de l'étudiant·e. En appliquant ces lignes directrices, le Collège obtient de la part du CCPA un certificat de Bonnes pratiques animales (BPA), qui « démontre la pleine participation aux programmes du CCPA et le respect des normes du CCPA reconnues internationalement en matière d'éthique animale et de soins aux animaux en recherche et en enseignement ainsi que pour les essais ».

Les installations du Collège sont ainsi régulièrement inspectées par le CCPA. Lors de ces audits, les agent·es du CCPA rencontrent les membres du CIPACA, qui leur font un état des lieux des protocoles avalisés, mais aussi des formations qu'ils ont reçues pour les guider au mieux dans leur tâche. Se rencontrant deux fois par an, le comité est composé de neuf membres, dont cinq qui n'utilisent pas d'animaux afin d'avoir sur les pratiques animales un regard « extérieur » : un·e vétérinaire, un·e enseignant·e en biologie et biotechnologies, un·e technicien·ne en biologie et biotechnologies, un·e enseignant·e non utilisateur d'animaux, un·e représentant·e de la communauté, deux étudiant·es en biologie et biotechnologies, un·e représentant·e de la Direction et un·e personne en soutien à la coordination.

Durant l'année 2023, le CIPACA a tenu deux réunions (janvier 2023, mai 2023), lors desquelles les membres étudiants du comité n'ont cependant pas pu venir. Le membre vétérinaire, Dr Nadeau, a aussi annoncé sa retraite, alors des démarches ont été effectuées pour trouver un remplaçant. Le comité a, en outre, été occupé par le suivi de la visite du CCPA. Il a réduit la luminosité de la salle des animaux et l'a trouvée conforme aux recommandations. Le comité a donc envoyé un rapport au CCPA faisant état de la conformité de nos installations. Les activités régulières d'approbation, de visite et de formation se sont poursuivies. Finalement, pour faciliter le compte-rendu des visites futures des installations, un nouveau document a été produit.

Comité de recours

Alain Cadotte
Département d'histoire et géographie (histoire)

Établi en vertu du règlement R-11 (conditions d'admission des personnes étudiantes), le Comité de recours est composé de trois personnes : la registraire Valérie Lajoie, une API (soit Sylvie Rouillard, Kewin Dejala, Geneviève Wasfy ou Annie Magnan) et un enseignant (Alain Cadotte). Suite à l'avis de renvoi reçu du Collège, les personnes étudiantes peuvent demander à être entendues par le comité pour exposer les raisons spéciales et exceptionnelles expliquant leurs échecs et surtout, les raisons qui permettraient au Collège de les réintégrer. Pour la session d'automne 2023, le comité s'est réuni le jeudi 17 août, le vendredi 18 août et le lundi 21 août. Trente-neuf personnes étudiantes ont demandé à être entendues par le comité. Trente-sept demandes ont fait l'objet d'une recommandation de réadmission sous condition (services du SAIDE; services aux personnes étudiantes; allègement de session à 6 cours et moins) et deux demandes ont été refusées, dont l'une pour cause d'absence. Deux d'entre elles ont été acceptées sans rencontre mais avec l'approbation départementale, selon le nouveau processus pour les programmes en santé adopté l'an passé. Pour la session d'hiver 2024, le comité s'est réuni le jeudi 18 janvier et le vendredi 19 janvier. Vingt-quatre personnes étudiantes ont demandé à être entendues lors de ces deux journées, ainsi qu'une autre le 20 décembre, et toutes ont reçu un avis favorable à leur réadmission (sous condition comme à l'automne). Encore une fois, deux d'entre elles ont été acceptées sans rencontre mais avec l'approbation départementale, selon le nouveau processus pour les programmes en santé. Le tableau suivant montre les résultats du comité.

SESSION	NOMBRE DE DOSSIERS	RENVOIS	RÉADMISSIONS
AUTOMNE 2023	39	2	37
HIVER 2024	25	0	24

Après examen de chaque dossier, le comité a fait parvenir ses recommandations (de maintien du renvoi ou de réadmission) à la Direction des études qui a pris la décision finale.

Comité sur les stages

Gilles Bénichou – Industrie
Département d'informatique

Sophie Brûlé – Laboratoire
Département de biologie et biotechnologies

Catherine Laberge – Bureau
Département de techniques auxiliaires de la justice

Stéphane Lapointe et Marie-Hélène Le Blanc (en alternance) – Terrain
Département de techniques auxiliaires de la justice

Josiane Meloche – Hôpital
Département de radio-oncologie

Julie Milette – Hôpital
Département de médecine nucléaire et d'électrophysiologie médicale (EPM)

Elsa Myotte – SPECA
Département de graphisme

Véronique Savaria – Hôpital
Département de radiodiagnostic

En plus des enseignant·es mentionné·es plus haut, le comité sur les stages du Collège comprend Stéphanie Archambault, secrétaire générale, Charles Brochu-Blain, directeur adjoint aux programmes et à l'enseignement et des représentantes de la Direction des ressources humaines.

Durant l'année scolaire 2023-2024, le comité s'est rencontré à trois reprises (novembre, février et avril).

Afin de dresser un état de la situation actuelle des stages au Collège en matière de santé et sécurité et de protection des stagiaires en milieu de travail, un tableau de recensement des stages a été créé et rempli par les programmes et départements offrant des cours « stages ». Ce tableau recense la présence ou non de conventions de stage signées avec les milieux et les niveaux de risques spécifiques pour chacun des milieux de stage.

Afin de transmettre aux stagiaires les informations essentielles en matière de santé et sécurité et de protection des stagiaires en milieu de travail, une formation obligatoire destinée aux stagiaires a été développée. Le comité s'est prononcé sur la pertinence et le contenu de la formation SST préparée par le BIP et le secrétariat général. Cette formation a été offerte une première fois à de futur·es stagiaires, au mois de mars 2024.

De plus, en lien avec le devoir d'information du Collège quant aux droits et recours des stagiaires, un extrait obligatoire à joindre au plan de cours des stages et un modèle de convention de stage ont été élaborés et révisés par le comité.

Le comité a également été consulté sur le protocole de sécurité à mettre en place lorsque des risques se matérialisent. La marche à suivre en présence de harcèlement psychologique et de violences à caractère sexuel en stage a notamment été précisée.

La nouvelle législation applicable prévoit le droit des stagiaires à certains congés durant le stage. À cet effet, le comité des stages a été consulté quant à l'arbre décisionnel développé par le Collège afin de guider les enseignant·es responsables de stage lorsqu'une demande de congé survient.

Finalement, lors de la dernière rencontre prévue en mai 2024, le comité aura l'occasion de se prononcer sur le contenu du Guide des stages. Ce guide regroupe tous les aspects législatifs liés aux stages et outille la personne responsable du stage dans sa prise de décision.

Durant l'année scolaire 2024-2025, l'accent sera mis sur la diffusion de l'information en lien avec la nouvelle législation applicable aux stages et sur la formation des enseignant·es responsables de stage.

Comité d'aménagement des locaux

Gilles Bénichou
Département d'informatique

Kim Riverin
Département de biologie et biotechnologies

François Séguin
Département de génie civil, géomatique et dessin technique

Le comité s'est réuni trois fois, mais quatre réunions étaient prévues initialement; une réunion a été annulée à la dernière minute. Plusieurs directions et services font maintenant partie du comité. Quelques engagements ont été pris par les directions et services, mais peu ou pas d'avancées ont été faites sur certaines demandes récurrentes des représentant·es enseignant·es sur le comité. L'avancement des travaux varie d'un service ou d'une direction à l'autre. Finalement, les représentant·es enseignant·es ont servi de relais entre les besoins des enseignant·es et des départements et le comité.

Membres du comité (en plus des enseignant·es susmentionné·es) :

- **Direction des Ressources matérielles (DRM) :** Catherine Lafontaine, Jean-François Bélanger et Marie-Claude Duquette
- **Direction des technologies de l'information (DTI) :** Jonathan Sauvageau
- **Service de soutien à l'apprentissage et du développement pédagogique (SSADP) et Bureau d'innovation numérique et technopédagogique (BINT) :** Madona Moukhachen et Anne Le Blanc
- **Service de l'organisation de l'enseignement (SOE) :** Milena Dimitrova, Radostina Nikolova et Mathieu Roger
- **Direction de la formation continue et du cheminement scolaire :** Isabelle Mailloux
- **Direction adjointe des études aux programmes et à l'enseignement (DAEPE) :** Charles Brochu-Blain

Les sujets suivants ont été abordés et devront faire l'objet de suivis l'an prochain :

- Demande de justification auprès de la DRM de certains choix qui semblaient inadéquats pour certains départements lors des dernières immobilisations.
- Demande de tenir une consultation plus large, notamment des RCD, sur les fiches types présentant l'aménagement des locaux de classe entre autres en vue de l'agrandissement du Collège. La Direction a démontré une ouverture à une présentation en ARCD et à une consultation pour rétroaction auprès des départements. Un suivi est à faire dans les prochains mois.
- Demande d'avoir une discussion plus large au sujet du réaménagement du bloc G. Aucune information n'est diffusée pour le moment.
- Demande de rendre disponible à la communauté du Collège l'empreinte environnementale du matériel technopédagogique pour faciliter le choix lors des futures immobilisations. Le niveau de réflexion et les besoins restent à définir.
- Rendre l'inventaire des locaux accessible aux coordinations des départements. Aucune avancée sur ce point.
- Permettre à tout utilisateur et toute utilisatrice d'un local de consulter les demandes de service existantes pour ce local. Aucune avancée sur ce point.

ANNEXE I : **DONS DE SOLIDARITÉ 2023-2024**

ORGANISMES	MONTANT
LE TRAVAIL ET L'EMPLOI	
AGSEM-AÉÉDEM (FNEEQ-CSN)	200,00$
Association des chauffeurs d'autobus scolaires Matanais inc. (FEESP-CSN)	400,00$
Comité Chômage de Montréal	350,00$
FAE (appui de solidarité)	400,00$
STT de la cafétéria du Cégep Montmorency (FEESP-CSN)	200,00$
STT de Presto Libre-Service de la région de Québec (FC-CSN)	400,00$
Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Regina Assumpta (FNEEQ-CSN)	200,00$
Syndicat des employé-e-s du bureau du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges (FEESP-CSN)	400,00$
Syndicat des salariés d'Acier-Leroux (FIM-CSN)	200,00$
Syndicat des travailleuses et travailleurs de Transco (FEESP-CSN)	600,00$
UTTAM	200,00$
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LA FORMATION	
AQEIPS	200,00$
Centre St-Pierre	300,00$
École Félix-Antoine	400,00$
MEPACQ	200,00$
Ruelle de l'avenir	400,00$
L'ACTION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE	
Accueil Bonneau	300,00$
AGECA (solidarité durant la grève)	500,00$
ATTAC-Québec	150,00$
Coalition Main Rouge	200,00$
Collectif Échec à la guerre (renouvellement adhésion + opération média)	150,00$
Fondation Accueil Bonneau	150,00$
Fondation Léo-Cormier	150,00$
FRAPRU	150,00$
GRIS-Montréal	150,00$
Interligne	300,00$
IRIS	200,00$
Ligue des droits et libertés (renouvellement adhésion)	200,00$
Mission Bon Accueil	300,00$
Pause Famille	300,00$
Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)	150,00$

ORGANISMES	MONTANT
■ Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	300,00$
LA CONDITION FÉMININE	
■ Action Travail des Femmes	300,00$
■ CALACS	150,00$
■ CALACS Trêve pour Elles	150,00$
■ Chez Doris	300,00$
■ Collectif du 8 mars (CCMM)	150,00$
■ Fondation Léa-Roback	300,00$
■ Multi-Femmes	300,00$
■ Nouvelle-Étape	400,00$
■ RAFIQ	150,00$
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	
■ Amnistie internationale	200,00$
■ CISO	200,00$
■ Rïse-Réseau international pour l'innovation sociale et écologique	150,00$
■ Solidarité Argentine-Québec	150,00$
■ SUCO	200,00$
	TOTAL : 11 800,00$

ANNEXE II : **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné l'État des résultats du Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic (FNEEQ-CSN) pour la période s'étendant du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

L'examen a comporté une revue générale des registres comptables, des documents bancaires ainsi qu'un sondage des registres et pièces justificatives.

À notre avis, les états financiers représentent fidèlement la situation financière du SPECA.

Alain Bernier

Sylvain Beausoleil

Vérificateurs des livres du SPECA pour 2022-2023

Le 3 mai 2024

SPECA | Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic

9155, rue Saint-Hubert, local G1.145, Montréal (Québec) H2M 1Y8
514 389-5921 poste 5110 | 514 388-8696
speca@collegeahuntsic.qc.ca | www.speca.info